AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (10)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 7 octobre 1869

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 7 octobre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Favre, Jules (1809-1880) \square est destinataire de cette lettre Lemaire, Sophie Esther (1819-1881) \square est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)
Collation2 p. (157r, 158v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 7 octobre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11102

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>7 octobre 1869</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Favre, Jules (1809-1880)</u>
Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé

À propos de la liquidation de la communauté de biens des époux Godin-Lemaire : Godin demande conseil à Favre sur le versement à Esther Lemaire de la part qu'il lui revient de la fortune de la communauté Godin-Lemaire. Il a versé 762 475, 53 F moins une provision de 80 000 F versée antérieurement, mais Ether Lemaire lui réclame l'équivalent de cette provision. Godin pourrait verser à Esther Lemaire la totalité de sa part, mais considère comme un devoir de retarder le plus possible le paiement.

Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées<u>Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)</u>
Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>

Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomFavre, Jules (1809-1880) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieAvocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881) GenreFemme Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caïus (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886. Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/12/2021 Dernière modification le 26/04/2023